



DERRIÈRE LE CODE-BARRES



DES INÉGALITÉS EN CHAINES



OXFAM

© Oxfam International, juin 2018

Ce document a été rédigé par Robin Willoughby et Tim Gore. Oxfam remercie Ajmal Abdulsamad, Evelyn Astor, Sabita Banerji, Derk Byvanck, Man-Kwun Chan, Celine Charveriat, Lies Craeynest, Anouk Franck, Gary Gereffi, Sloane Hamilton, Franziska Humbert, Steve Jennings, Peter McAllister, Rashmi Mistry, Eric Munoz, Ed Pomfret, Fenella Porter, Art Prapha, Laura Raven, Olivier de Schutter, Ruth Segal, Kaori Shigiya, Matthew Spencer, Dannielle Taaffe, Emma Wadley et Rachel Wilshaw pour leur assistance dans sa réalisation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
pleclere@oxfamfrance.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
l'ISBN 978-1-78748-280-7 en juin 2018. DOI : 10.21201/2017.1787
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY,
Royaume-Uni Traduction et relecture : Armelle Vagneur-Jones et Barbara
Scottu

Photo de couverture : Mu a 29 ans, elle est mère de trois enfants vivant tous au Myanmar, dont elle est originaire. Elle travaille en Thaïlande au décorticage de crevettes pour 310 bahts par jour, soit 9,30 dollars, sans compter les heures supplémentaires. Si elle ne fait pas d'heures supplémentaires pendant plusieurs semaines, elle n'est pas en mesure d'envoyer de l'argent afin de subvenir aux besoins de sa famille. Photo : Suthep Kritsanavarin/Oxfam



Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays, à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Avant-propos

Nous aimons tous bien manger. Cuisiner nos ingrédients préférés ou partager un repas font partie des plaisirs les plus simples de la vie. Mais trop souvent les aliments que nous savourons ont un prix inacceptable : celui de la souffrance de celles et ceux qui les produisent.

Ce rapport lance la nouvelle campagne d'Oxfam qui vise à faire la lumière sur l'exploitation économique des millions de paysans et de travailleurs des chaînes d'approvisionnement alimentaires et à mobiliser les consommateurs du monde entier pour y mettre fin.

Nous y présentons de nouvelles données empiriques sur la compression à l'extrême des revenus des paysans, sur la culture omniprésente des bas salaires et sur le déni généralisé des droits du travail parmi celles et ceux qui fournissent différents produits aux supermarchés du monde entier. Les enquêtes réalisées dans un éventail de pays sur celles et ceux qui travaillent dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés ont constaté qu'une grande partie d'entre eux ont du mal à joindre les deux bouts pour nourrir correctement leurs familles.

Ce sont les femmes qui portent le plus lourd ce fardeau. Occupant majoritairement les postes les plus précaires et les moins bien rémunérés de la chaîne alimentaire, assumant le gros des activités non rémunérées au sein d'exploitations familiales et paysannes, se voyant systématiquement refuser une place parmi les positions de pouvoir, notre système alimentaire moderne est bâti d'abord et avant tout sur l'exploitation du travail des femmes.

Or nous savons pertinemment que cette situation n'a rien d'une fatalité. L'industrie alimentaire mondiale a beau engendrer des milliards de revenus chaque année, ce sont les puissants qui en récoltent de plus en plus les fruits. Les résultats de notre enquête montrent que les géants de la grande distribution empochent une proportion croissante de l'argent dépensé par leurs clients, tandis que la part modique réservée aux producteurs de leurs denrées alimentaires se réduit comme peau de chagrin.

Les inégalités qui en découlent dépassent l'entendement. Il faudrait plus de 5 000 ans à une ouvrière travaillant dans une usine de transformation de la crevette en Thaïlande pour gagner le salaire annuel du directeur général le mieux payé d'un supermarché aux États-Unis, et plus de 1 700 ans pour gagner autant qu'un directeur au Royaume-Uni. Seulement 10 % des dividendes versés en 2016 aux actionnaires des trois plus gros supermarchés américains suffiraient pour atteindre le minimum vital le salaire de plus de 600 000 travailleurs de la filière thaïlandaise de la crevette.

Nous croyons en une autre façon de faire des affaires, bâtie sur le respect des droits humains et du travail, moins mue par la course effrénée de la valeur actionnariale. Nos études montrent que lorsque les États interviennent pour protéger les paysans et les travailleurs, des millions de vies peuvent être transformées.

S'il est question ici de l'industrie alimentaire, le même tableau peut être dressé pour toutes les autres filières de l'économie mondiale, partant du textile à l'électronique. Nous sommes convaincus que le moment est venu de construire une économie plus humaine qui récompense le travail, non pas la course au profit.

Nous savons que le chemin à parcourir sera long, mais ce rapport montre que nous tous, pouvoirs publics, entreprises et citoyens, pouvons faire beaucoup plus pour que cette vision devienne réalité pour celles et ceux qui produisent notre alimentation. Nous demandons à tous ses lecteurs de se joindre à nous.



Winnie Byanyima
Directrice générale,
Oxfam International

Avant-propos

L'invisibilité de la main-d'œuvre des chaînes d'approvisionnement est un scandale. Ce sont de ces travailleuses et ces travailleurs dont dépendent les multinationales, comme les supermarchés présentés dans ce rapport, pour faire des profits. Ces multinationales externalisent délibérément la violence, l'oppression, les bas salaires, le travail précaire et souvent dangereux qui sont le moteur de leurs profits, pour ne pas en assumer la responsabilité.

Or depuis que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été adoptés, l'externalisation de ce type de responsabilité cesse d'être envisageable. Ces principes obligent en effet les entreprises à assumer leur devoir de vigilance raisonnable et à évaluer les risques de violation des droits humains dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, de prévoir des procédures de règlement des griefs et de permettre aux travailleurs d'y avoir recours.

Il est tragique de constater que les violations des droits humains et du travail sont devenus les fondements du commerce mondial et, par voie de conséquence, érigent l'exploitation en modèle dominant, alimenté par la cupidité des entreprises. Les bénéfices réalisés reposent sur les bas salaires et le travail précaire, qui creusent les inégalités déjà croissantes.

Les pays du G20 ont souscrit à l'appel de vigilance raisonnable et les ministres du G20 ont déclaré que « les violations du principe de travail décent et des principes et droits fondamentaux au travail ne peuvent relever de la concurrence ».

Il est impératif d'établir des conditions équitables de concurrence au niveau mondial pour mettre fin au nivellement par le bas des normes, des salaires et des droits. Il nous faut réécrire les règles de l'économie mondiale, pour que toutes celles et ceux qui travaillent puissent compter sur leurs gouvernements élus pour demander des comptes aux entreprises, dans l'intérêt des citoyens.

Un aspect essentiel de cette responsabilisation est l'urgente nécessité de mettre fin aux bas salaires. Oxfam fournit de nombreux exemples de l'écart entre les salaires des travailleurs et les besoins de leur famille pour mener une vie décente. L'enquête mondiale de la CSI fait apparaître que 84 % des travailleurs dans le monde disent que le salaire minimum ne suffit pas pour vivre. C'est la raison pour laquelle la CSI et ses affiliés mènent une campagne mondiale en faveur du salaire minimum vital.

Comme le suggèrent les travaux de recherche réalisés pour ce rapport, le prix à payer pour combler l'écart entre un salaire de misère et un salaire minimum vital est ridicule pour les multinationales. Des travaux de recherche similaires basés sur le coût de la vie et réalisés par des syndicats montrent que pour assurer un salaire minimum vital, il suffirait tout juste d'une hausse de 3 centimes de dollar du prix d'un melon au Honduras, ou de moins de deux centimes de dollar sur une banane au Guatemala.

Il est temps de mettre fin à ce vol salarial, quand de nombreux employeurs ne respectent même pas le salaire minimum en imposant des horaires qui relèvent de l'exploitation sous forme d'heures supplémentaires forcées, ou tout simplement en s'abstenant de verser le salaire légal. Pourtant, garantir un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement relève d'une démarche simple :

- un salaire minimum vital ;
- la liberté d'association et le droit aux négociations collectives ;
- la protection sociale universelle ;
- le respect de systèmes juridiques forts et indépendants.

Nous encourageons les chaînes de supermarchés multinationales à négocier des accords-cadres mondiaux avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et ses affiliés, qui protègent les droits fondamentaux des travailleurs dans tous les pays où ils sont implantés.

Il est essentiel de parvenir à un engagement constructif avec les syndicats présents tout



au long des chaînes d'approvisionnement. Les négociations collectives constituent un moyen d'assurer des conditions de travail équitables et une plus grande distribution de la productivité et des profits, autant de facteurs d'une équité accrue au sein de la société.

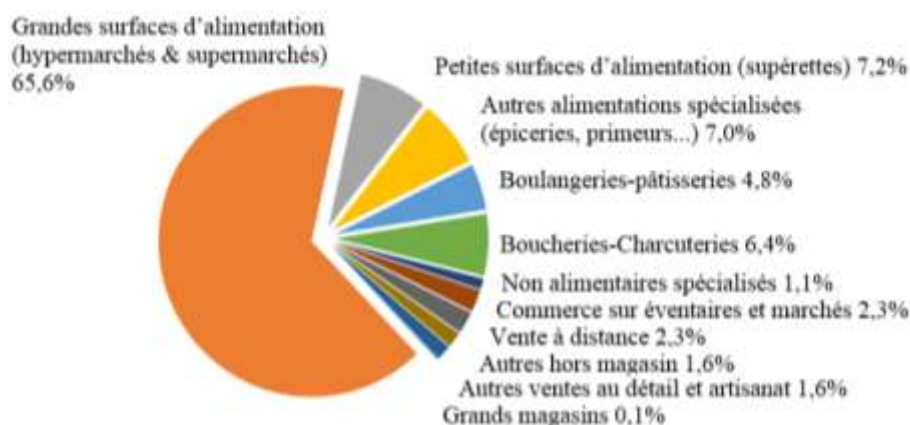
Des salaires équitables et un travail décent associé à une protection sociale constituent le socle d'une plus grande égalité propice à la croissance.

Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale

Panorama du secteur de la consommation alimentaire et de la grande distribution en France

Le marché français des produits alimentaires dépasse les 240 milliards d'euros par an, ce qui en fait le plus gros marché de l'Union Européenne derrière l'Allemagne. Les produits consommés « à domicile » concentrent les deux tiers des ventes, le reste des dépenses concernant la restauration commerciale et collective. Les réseaux de distribution alimentaire pour consommation à domicile sont très diversifiés et sophistiqués en France : ils comprennent non seulement les hypermarchés, supermarchés et hard discounters, mais aussi les commerces de proximité (supérettes et artisans), les commerces spécialisés, les marchés locaux, la vente à distance... La répartition du chiffre d'affaires par réseau de distribution est estimée de la manière suivante : ¹

Répartition du chiffre d'affaires des produits alimentaires consommés à domicile (2014)



¹ ADEME, Le Basic, AScA, 2017. Effets économiques et sociaux d'une alimentation plus durable : état des lieux. Volet 2 « analyse des valeurs socio-économiques de l'alimentation », novembre 2017

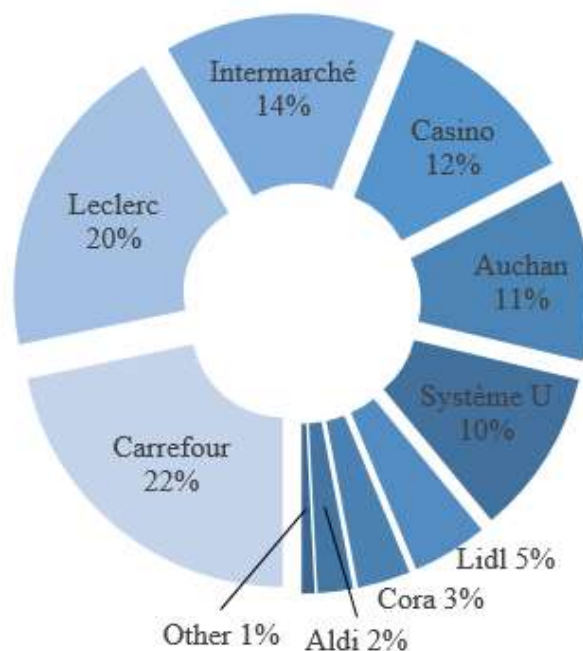
Les enseignes de grande distribution, qui possèdent majoritairement des hypermarchés et supermarchés, mais aussi de manière croissante des supérettes et épiceries (Carrefour City, Proxi, 8 à huit, Petit Casino, Spar...) représentaient **environ 78% des ventes de produits alimentaires pour la consommation à domicile en 2015, soit un total d'environ 135 milliards d'euros.**²

Le secteur de la grande distribution est dominé par un petit nombre d'acteurs : Carrefour, Auchan (Auchan, Simply Market, Atac), Leclerc (Leclerc, Coop), Groupe Casino (Casino, Franprix, Leader Price, Monoprix), Groupe les Mousquetaires (Intermarché, Netto) et Système U.

Ce marché est très concentré : en 2014, les six grands groupes français détenaient ainsi près de 92% des parts de marchés de la distribution alimentaire en grande distribution.³

Leurs parts de marché respectives est estimée de la manière suivante⁴ :

Part de marché des enseignes françaises de grande distribution



² ADEME, Le Basic, ASca, 2017. Effets économiques et sociaux d'une alimentation plus durable : état des lieux. Volet 2 « analyse des valeurs socio-économiques de l'alimentation », novembre 2017

³ Un marché alimentaire en pleine mutation et compétitivité, ANIA, 2016

⁴ Autorité de la concurrence, Avis n° 15-A-06 relatif au rapprochement des centrales d'achat et de référencement dans le secteur de la grande distribution, mars 2015

Les centrales d'achats appartenant à ces enseignes sont devenues les intermédiaires incontournables entre les producteurs et industriels, et les consommateurs. Ces dernières années, des accords de coopération entre ces centrales en France (Auchan/Système U, Intermarché/Casino, Carrefour/Provera), mais aussi au niveau européen, ont accru leur pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs et renforcé la nature oligopolistique du secteur : **l'autorité de la concurrence française estime désormais que 5 centrales ont une influence sur 90% des achats de produits alimentaires dans les enseignes de grande distribution.**⁵

Dans ce contexte, la guerre sur les prix entre enseignes reste forte en France malgré l'interdiction de vente à perte. Centrée sur un nombre restreint de "produits d'appel", elle reste l'un des principaux moyens pour attirer les consommateurs dans les magasins afin de générer du trafic et de soutenir ainsi les ventes des autres produits aux marges plus élevées.⁶

L'examen de la ventilation de la valeur, pour 4 des 12 produits étudiés dans le rapport, depuis le producteur jusqu'aux consommateurs français, montre que la grande distribution française ne se distingue pas du reste du secteur au niveau international : les producteurs et travailleurs ne touchent qu'une infime partie du prix de vente final, et l'écart entre ce qu'ils touchent effectivement et ce qui représenterait un revenu vital n'est que de l'ordre de quelques % (0,8 à 4% pour les produits étudiés) du prix de vente au consommateur.

Par exemple, pour un kilo de jus d'oranges du Brésil vendu 1,27 euros dans un supermarché français, à peine 7 centimes revenaient au producteur en 2015, tandis que 58 centimes étaient empochés par le supermarché français en moyenne en 2015. Alors qu'en reversant à peine 5 centimes de plus par kilo au producteur brésilien on lui garantirait un salaire décent.

428 euros : c'est le montant estimé du revenu vital annuel pour un producteur de cacao en Côte d'Ivoire. Pourtant, il ne touche même pas ce montant alors qu'en répartissant mieux ne serait-ce que 2% du prix de vente au consommateur français on pourrait garantir ce salaire décent.

Pour assurer un revenu vital aux travailleurs de la filière crevettes au Vietnam, c'est moins d'1% du prix payé par le consommateur français qu'il faudrait mieux répartir au sein de la filière.

Une travailleuse agricole impliquée dans la culture des tomates au Maroc ne retire qu'à peine plus d'un 1/9 de ce qui revient aux supermarchés français où ces tomates sont vendues.

⁵ DGCCRF, Panorama de la grande distribution alimentaire en France, Février 2014

⁶Ibid.

Tableau de répartition de la valeur ajoutée en 2015

Produit	Revenu annuel des producteurs (jus d'orange, cacao) et travailleurs (crevettes, tomates) (euros/personne/an)	Estimation du revenu vital des producteurs et travailleurs (euros/personne/an)	Manque à gagner pour que les producteurs/travailleurs puissent gagner un revenu vital (euros/kg en 2015)
Jus d'orange (Brésil)	1541	2611	0,05 <i>(soit 4% du prix consommateur)</i>
Cacao (Côte d'Ivoire)	342	428	0,25 <i>(soit 2% du prix consommateur)</i>
Crevettes (Vietnam)	1598	1955	0,13 <i>(soit 0,8% du prix consommateur)</i>
Tomates (Maroc)	2009	3600	0,09 <i>(soit 4% du prix consommateur)</i>

Manque à gagner pour que les producteurs et travailleurs gagnent un revenu vital, en 2015

Produit	Prix consommateur (prix au euros/kilo)	Part de la valeur revenant aux producteurs (jus d'orange, cacao) ou travailleurs (crevettes, tomates) (euros/kg - ajusté de l'inflation)	Part de la valeur revenant aux supermarchés (euros/kg - ajusté de l'inflation)	Part de la valeur revenant aux intermédiaires (grandes marques, négociants) (euros/kg - ajusté de l'inflation)
Jus d'orange (Brésil)	1,20	0,07	0,58	0,49
Cacao (Côte d'Ivoire)	11,07	1,20	4,56	4,50
Crevettes (Vietnam)	15,68	0,48	4,08	8,29
Tomates (Maroc)	2,29	0,11	0,93	0,96



Un rayon de supermarché. Photo : Shutterstock

Derrière le code-barres : des inégalités en chaînes

Les inégalités sont omniprésentes dans l'ensemble de l'économie mondiale³, et le secteur agro-alimentaire ne fait pas exception à la règle. Au sommet, de grands supermarchés⁴ et d'autres géants de l'alimentaire dominent les marchés mondiaux de l'alimentation, ce qui leur permet de capter la valeur produites par d'immenses chaînes d'approvisionnement qui s'étirent à travers le monde. Tout en bas de la pyramide, le pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs ne fait que s'amenuiser.

Il en résulte des souffrances humaines généralisées parmi celles et ceux qui produisent les aliments vendus dans les supermarchés du monde entier. Que ce soit le travail forcé⁵ à bord de bateaux de pêche d'Asie du Sud-Est, les salaires de misère dans les plantations de thé indiennes et la faim⁶ dont souffrent les travailleurs des exploitations de raisin en Afrique du Sud, les violations des droits humains et des droits du travail ne sont que trop répandues dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire⁷.

En cette ère des inégalités extrêmes sur le plan mondial et d'aggravation du changement climatique, ce modèle commercial est de moins en moins viable. Or cette situation n'a rien d'une fatalité. Les pays, les entreprises alimentaires, les paysans et les travailleurs, ainsi que les citoyens du monde entier ont tous leur rôle à jouer pour rééquilibrer le pouvoir dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire et faire en sorte de mieux récompenser ceux qui produisent de notre alimentation. Le secteur de la grande distribution est mûr pour une révolution.

Rien ne justifie le non-respect des droits humains et du travail des femmes et des hommes produisant pour les supermarchés. Il n'existe aucune excuse à ce qu'une personne qui produit nos denrées alimentaires souffre de la faim.

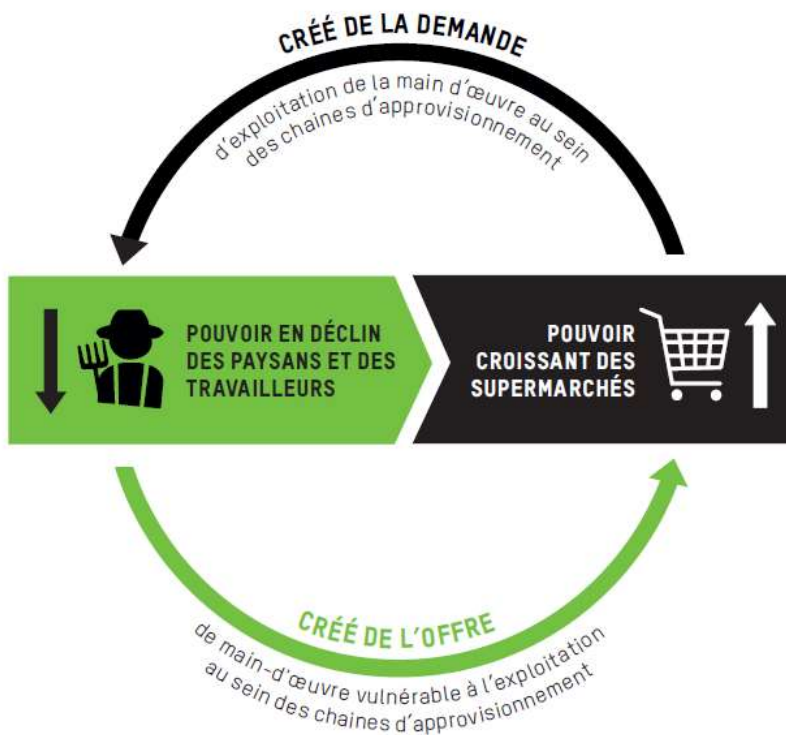
Ce rapport lance la nouvelle campagne d'Oxfam qui vise à exposer les causes profondes de la souffrance humaine qui sévit dans les chaînes alimentaires et à mobiliser le pouvoir des consommateurs du monde entier en vue d'y mettre fin, en se concentrant avant tout sur le rôle des supermarchés⁸.

* * *

**RIEN NE JUSTIFIE
LE NON-RESPECT
DES
DROITS HUMAINS
ET DU TRAVAIL DES
FEMMES ET DES
HOMMES
PRODUISANT POUR
LES
SUPERMARCHÉS.**

* * *

GRAPHIQUE 1 : LES INÉGALITÉS DE POUVOIR : CAUSE PREMIÈRE DE L'EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU SEIN DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SUPERMARCHÉS

Au cours des 30 dernières années, la crise mondiale des inégalités a eu pour effet d'augmenter la puissance et la rétribution financière des grandes entreprises et d'autres détenteurs de capital aux dépens des citoyens ordinaires⁹, notamment de celles et ceux qui cultivent et transforment les produits alimentaires que nous consommons. Comme le montre le Graphique 2, la concentration du marché du secteur agroalimentaire est plus extrême que jamais à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et le secteur de la distribution alimentaire ne fait pas exception.

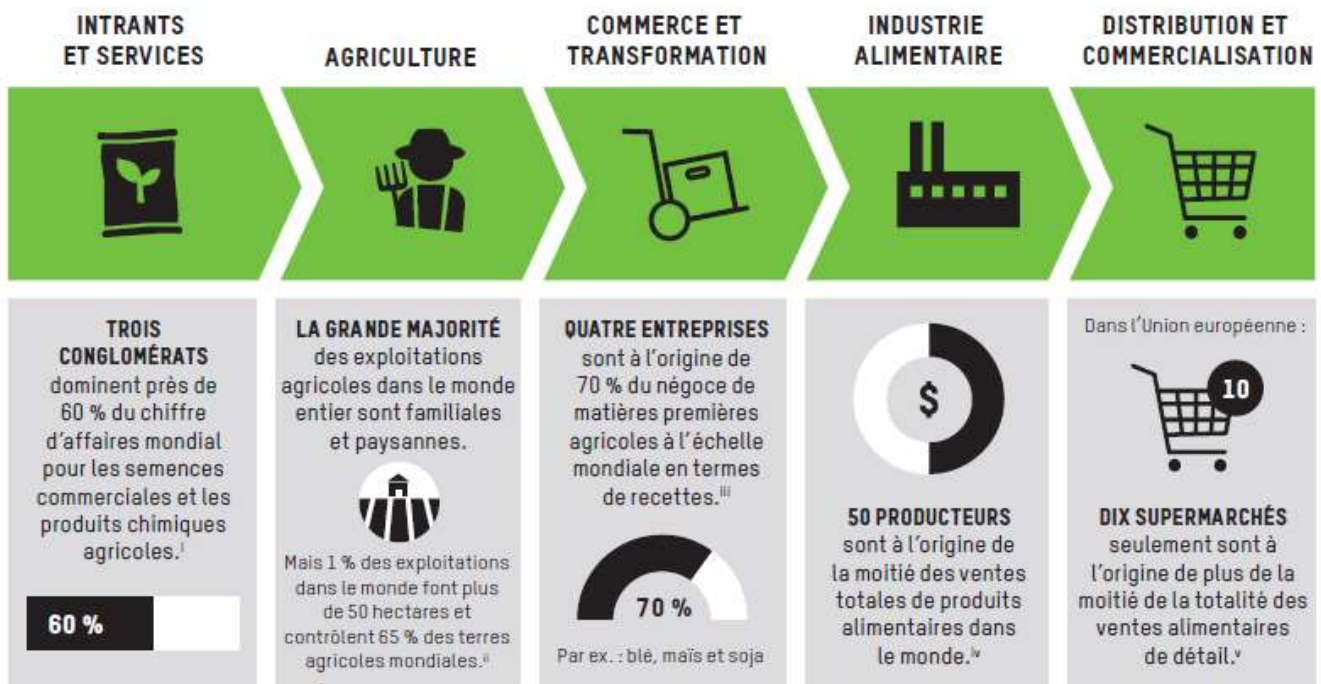
Dans la plupart des pays développés et de plus en plus aussi dans les pays en développement, une poignée seulement de géants de la grande distribution dominent les ventes de produits alimentaires¹⁰. Souvent au détriment des magasins et des marchés locaux. Après avoir assis sa domination dans les pays à revenu supérieur, le concept de la grande distribution est aujourd'hui en plein essor dans les pays à revenu intermédiaire, en commençant par ceux d'Amérique latine avant de se propager vers l'Asie du Sud-Est et des régions d'Afrique du Nord et subsaharienne.

* * *

**AU ROYAUME-UNI,
QUATRE SUPERMARCHÉS
CONTRÔLENT 67 %
DE LA
DISTRIBUTION
ALIMENTAIRE¹¹,
ALORS QU'ÀUX
PAYS- BAS,
SEULEMENT
CINQ D'ENTRE
EUX EN
CONTRÔLENT
PRÈS DE 77 %¹².**

* * *

GRAPHIQUE 2 : LA FORTE CONCENTRATION DU MARCHÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



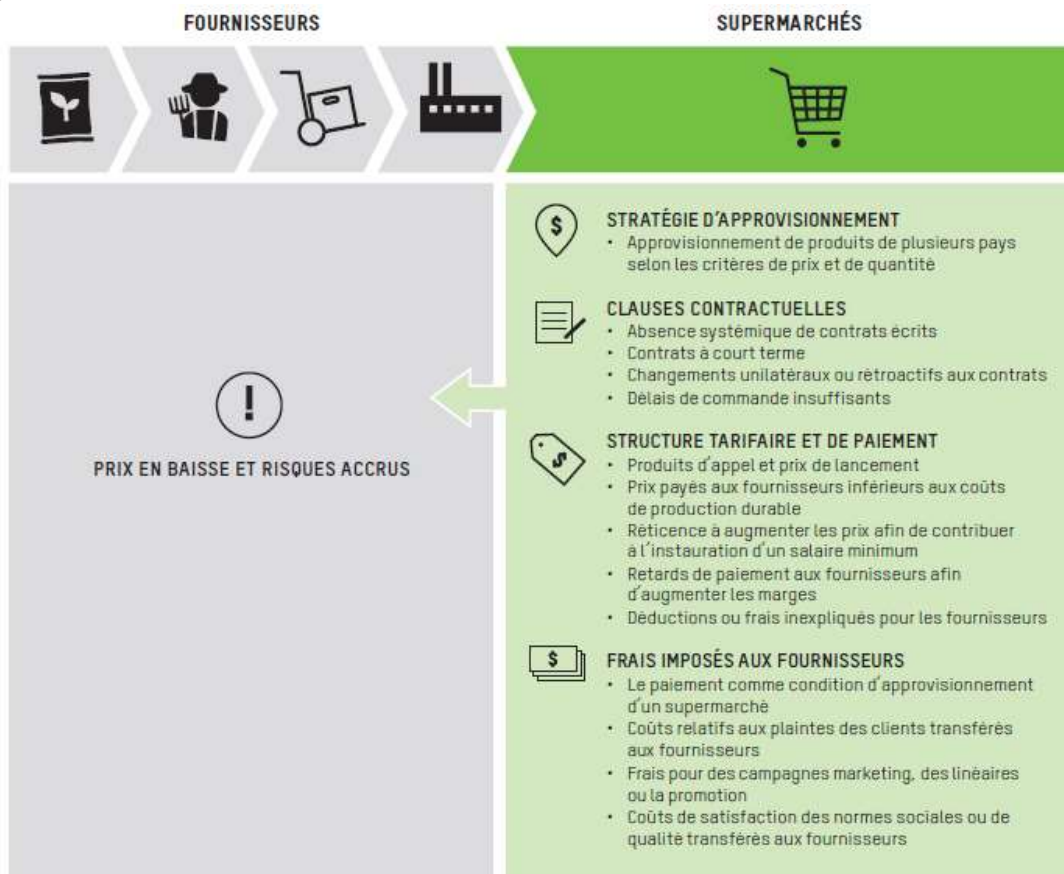
i Bayer-Monsanto, Dupont-Dow, et Chem-China Syngenta. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. ii S.J Lowder, J. Scoet, T. Roney. (2017). The Number, Size and Distribution of Farms, Smallholder Farms and Family Farms Worldwide. *World Development*, 87, 16–29. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2008). Voir La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2008. Rome : FAO. iii Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et Louis Dreyfus Co. Source : Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. Op cit. iv Friends of the Earth Europe, Heinrich Boll Foundation et Rosa Luxemburg Foundation. (2017). Agrifood Atlas: Facts and Figures about the Corporations that Control what we Eat. v Ibid.

La puissance d'achat des supermarchés

Cette emprise sur les marchés de détail donne à la grande distribution en particulier une très grande puissance pour façonner la production alimentaire dans le monde entier. Par sa position de dernier maillon de la chaîne, elle est devenue la gardienne du commerce alimentaire mondial, en affectant les producteurs et les transformateurs à des chaînes d'approvisionnement géographiquement dispersées, ultra-spécialisées et à niveaux multiples et en leur imposant des normes de qualité strictes pour des dizaines de milliers de produits tous les jours de l'année.

Ce modèle commercial garantit des prix bas, un large choix tout au long de l'année et le confort du « juste à temps » pour d'innombrables consommateurs. Mais ce modèle repose sur le pouvoir d'achat considérable des supermarchés qui exercent une pression continue sur leurs fournisseurs pour qu'ils réduisent leurs coûts et supportent davantage des risques de la production agricole, tout en répondant à des exigences de qualité des plus rigoureuses. Ce pouvoir s'exerce en ayant recours à tout un éventail de pratiques commerciales déloyales qui ont été documentées¹³, dont quelques exemples sont visés au Graphique 3.

GRAPHIQUE 3 : DES PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES À L'ORIGINE DE LA COMPRESSION DES PRIX VERSÉS AUX FOURNISSEURS DES SUPERMARCHÉS, QUI DE SURCROÏT ASSUMENT DES RISQUES ACCRUS



Source : Graphique créé par Oxfam à partir des informations de D. Vaughan-Whitehead et Caro L.P (2017). Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results; G. Ellison (2017). Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results ; Parlement européen (2016). Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et autres rapports¹⁴. Voir l'Appendice pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.

Accumulation des récompenses financières au sommet

Il s'agit là d'une activité lucrative pour les acteurs de premier plan. Walmart, le numéro 1 mondial de la grande distribution qui appartient majoritairement à la plus riche famille des États-Unis¹⁵, a réalisé en 2016 des recettes de près de 486 milliards de dollars, soit plus que le revenu national brut de pays comme la Norvège ou le Nigeria¹⁶. Les huit premières grandes surfaces au monde cotées en bourse ont réalisé quelque 1 000 milliards de dollars de ventes en 2016 et près de 22 milliards de dollars de bénéfices. Au lieu de réinvestir dans leurs fournisseurs, elles ont reversé la même année plus de 15 milliards de dollars de dividendes à leurs actionnaires¹⁷.

Les salaires annuels des dirigeants se portent bien eux aussi, en attestent les 3,1 millions de dollars que touche le PDG de Morrisons au Royaume-Uni, par exemple, et les quelque 19,8 millions de dollars de celui de Walmart aux États-Unis¹⁸. Dans les plus grandes entreprises américaines, on constate ainsi depuis dix ans une hausse constante de 59% des dividendes versés aux actionnaires et une hausse de 74% des salaires des dirigeants, de 74 %¹⁹. Des États-Unis à la Thaïlande en passant par l'Afrique du Sud, il s'agit là d'un secteur qui attire les investissements de quelques-unes des élites les plus riches et les plus puissantes de ces pays.



LE POUVOIR EN DÉCLIN DES AGRICULTEURS ET DES TRAVAILLEURS²⁰

Ce n'est pas un hasard si l'essor du pouvoir des supermarchés coïncide dans de nombreux pays avec des politiques publiques de libéralisation commerciale et de déréglementation des marchés agricoles et du travail. Une telle approche se traduit par un affaiblissement radical du pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs²¹. En attestent la suppression de postes de commercialisation des produits agricoles, les coupes importantes pratiquées dans les budgets publics pour les services de vulgarisation agricole et de recherche et développement agricoles et la levée des tarifs transfrontaliers protégeant l'agriculture nationale²². Du côté des travailleurs, l'adhésion à un syndicat et la négociation collective sont en déclin²³. Même dans les pays qui ont adopté le salaire minimum légal, celui-ci est pratiquement toujours bien en deçà des niveaux revendiqués par les syndicats locaux²⁴, et insuffisant pour assurer un niveau de vie de base et néanmoins décent pour les travailleurs et leurs familles (souvent baptisé « salaire minimum vital »)²⁵.

* * *

DANS UNE ENQUÊTE MONDIALE PORTANT SUR PRÈS DE 1 500 ENTREPRISES DE LA GRANDE DISTRIBUTION À L'ÉCHELLE MONDIALE, MOINS D'UN QUART DES FOURNISSEURS DE PRODUITS ALIMENTAIRES RELEVAIENT LA PRÉSENCE DE SYNDICATS²⁶.

* * *

Mawar vivait dans un dortoir près de l'usine de transformation de crevettes où elle travaillait en Indonésie. On lui ordonnait souvent en criant de travailler plus vite, d'éviter de boire afin de pas avoir à aller aux toilettes. Photo : Adrian Mulya/Oxfam



Les femmes les plus durement touchées

Tant au sein des exploitations agricoles familiales que parmi les travailleurs, le poids de normes de genre profondément enracinées est un facteur supplémentaire de souffrance pour les femmes. Privées de droits fonciers²⁷, moins susceptibles de bénéficier de représentation syndicale²⁸, assumant la majorité du travail non rémunéré (soin des proches²⁹), elles sont aussi victimes de discrimination en matière de salaire et de promotion à des postes plus élevés, et exposées au

harcèlement et à la violence sexuelle³⁰. Le travail des femmes au sein de la grande distribution se fait à l'insu de tous et leur voix à la table des négociations est la plus faible.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'il existe une concentration de femmes parmi les postes les plus mal payés et les plus précaires dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, fournissant ainsi une réserve de main-d'œuvre bon marché et flexible sur laquelle s'appuient les chaînes d'approvisionnement alimentaire modernes³¹.

LA SOUFFRANCE HUMAINE DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES SUPERMARCHÉS

La baisse des prix payés aux fournisseurs du fait de la puissance d'achat des supermarchés, accompagné d'un appui insuffisant de la part des pouvoirs publics aux paysans et aux travailleurs, exacerbe le risque de violations des droits humains et des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Par exemple :

- Des paysans en difficulté en viennent à recourir au travail des enfants³³ ou bien ce sont les femmes qui doivent assumer une part encore plus lourde de travail non rémunéré³⁴ ;
- Les employeurs de plantations, d'usines de transformation ou de bateaux de pêche peuvent en venir à opter pour des formes d'emploi plus flexibles et plus précaires, en évitant les contrats à durée indéterminée, en limitant la liberté d'association, en réduisant les salaires ou en pratiquant des tarifs à la pièce qui demandent des horaires de travail excessifs pour dégager un revenu suffisant³⁵ ;
- Devant la concentration des femmes à ce type de postes informels, souvent sous supervision masculine, le risque de harcèlement et de violences sexuelles s'en trouve accru³⁶ ;
- Le recours au travail forcé n'est que trop répandu. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime ainsi qu'en 2017, à plus de 1,1 million de nombre de victimes du travail forcé qui travaillent dans le secteur de l'agriculture³⁷.

De nouvelles recherches réalisées par et pour Oxfam, dont une série d'études de cas publiées aux annexes 2 à 8 (et également résumées pour certaines dans le rapport principal aux encadrés 2 à 6), jettent la lumière sur de nombreux exemples de souffrance humaine présente dans les chaînes de supermarchés dans le monde entier. Quelques-uns des constats les plus frappants sont repris ci-dessous.

La faim chez les paysans et les travailleurs

Il s'agit là de l'un des paradoxes les plus cruels de notre temps : trop souvent, celles et ceux qui produisent notre alimentation n'ont pas de quoi manger à leur faim et nourrir leurs familles.

Oxfam et des partenaires ont réalisé en 2017 des enquêtes auprès de centaines de paysans et de travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement des supermarchés dans cinq pays. Ils ont utilisé pour cela la méthode de « l'échelle de l'accès » déterminant le niveau d'insécurité alimentaire des ménages. Ces travaux ont révélé qu'une nette majorité des personnes interrogées étaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela signifie qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient privés de nourriture au cours du mois précédent³⁸.

Par exemple :

- En Afrique du Sud, plus de 90 % des femmes interrogées qui travaillent dans des exploitations de raisin ont déclaré ne pas avoir eu assez à manger au cours du mois écoulé. Près d'un tiers d'entre elles ont indiqué qu'au cours de cette période, elles-mêmes ou un membre de leur famille s'étaient couchés le ventre vide à au moins une reprise.
- 72 % des paysannes productrices de bananes interrogées aux Philippines ont déclarées s'être demandé au cours du mois précédent si elles allaient pouvoir nourrir leurs familles.
- En Italie, 75 % des femmes interrogées travaillant dans des exploitations de fruits et légumes ont dit qu'elles-mêmes ou un membre de leur famille avaient réduit le nombre de leurs repas au cours du mois écoulé parce que leur ménage ne pouvait se permettre d'acheter suffisamment de denrées alimentaires.
- En Thaïlande, plus de 90% des travailleurs interrogés dans les usines de transformation de fruits de mer ont déclaré avoir souffert de la faim au cours du mois écoulé. Parmi eux, 54 % étaient des femmes qui à plusieurs reprises au cours de cette période, ont indiqué qu'il n'y avait rien à manger chez elles.

* * *

« [...] POUR CE QUI EST DE LA PRISE DE DÉCISIONS ET L'AFFECTATION DE TÂCHES AUX MEMBRES, NOUS AVONS L'IMPRESSION DE NE PAS AVOIR VOIX AU CHAPITRE. DES CANDIDATES SE PRÉSENTENT BIEN [POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL], MAIS LES HOMMES VOTENT POUR DES HOMMES ET NOUS SOMMES EN INFÉRIORITÉ NUMÉRIQUE »

* * *

Mary Jane, Secrétaire
à la coopérative
Davao
Fruit Corporation Agrarian
Reform, région de Mindanao,
Philippines³²

* * *

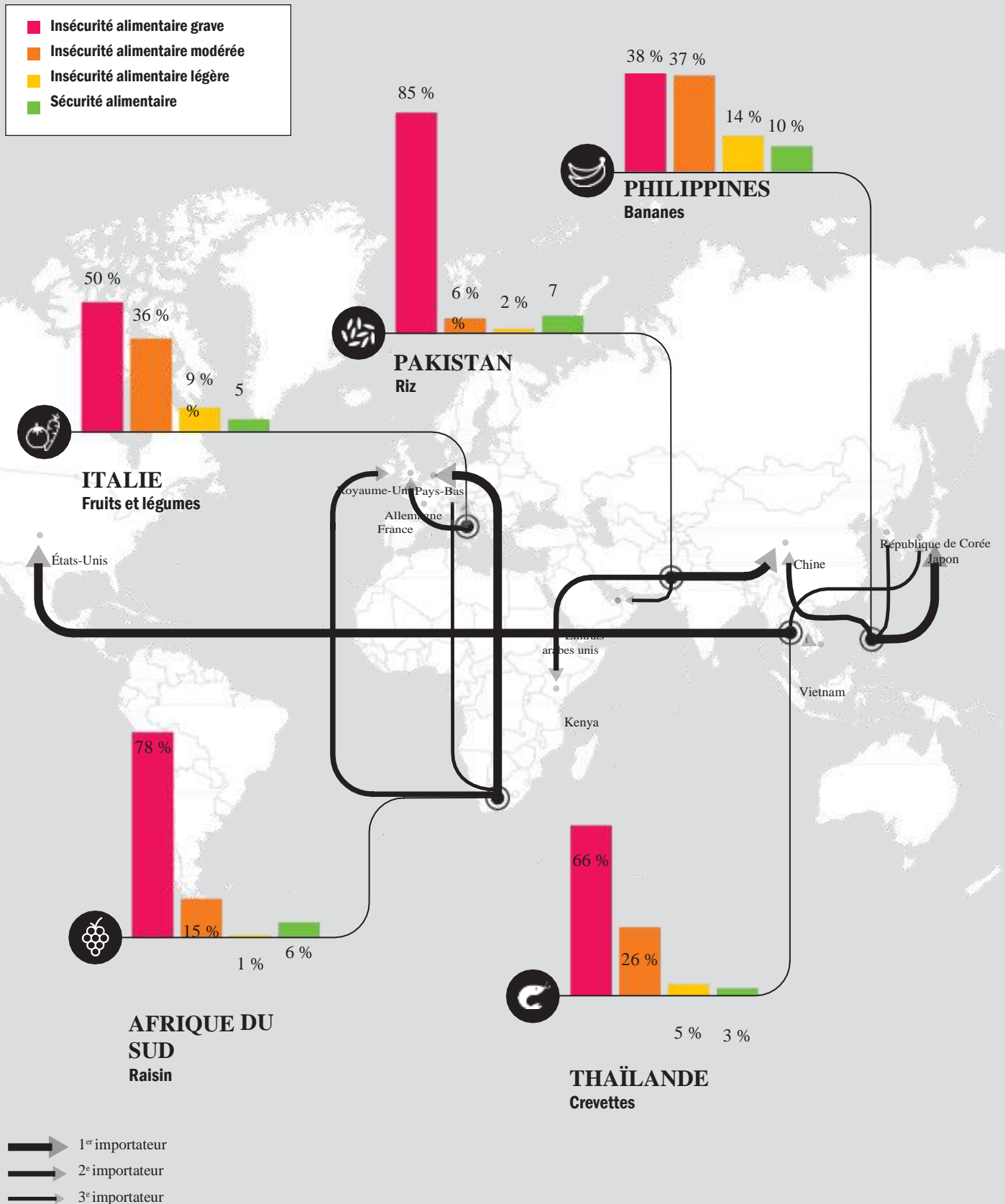
« NOUS AVONS TRÈS PEU D'ARGENT. NOUS SOMMES CONTRAINTS DE MOINS MANGER POUR ÊTRE EN MESURE DE PAYER LES FRAIS DE SCOLARITÉ DE NOS ENFANTS. »

* * *

Épouse d'un travailleur à
Finca Once, Costa Rica,
producteur pour Lidl³⁹

GRAPHIQUE 4 : LORSQUE LES REVENUS SONT TROP BAS, LES PAYSANS ET LES TRAVAILLEURS VOIENT LEUR ACCÈS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE MENACÉ

Classement du niveau d'insécurité alimentaire des participants aux enquêtes, selon la méthode de « l'échelle d'accès ».



Source : Données d'enquêtes réalisées en 2017 déterminant l'insécurité alimentaire des ménages auprès d'un échantillon de paysans et de travailleurs dans des chaînes d'approvisionnement alimentaire spécifiques en Afrique du Sud (101 répondants), en Thaïlande (64), en Italie (42), au Pakistan (100) et aux Philippines (147). Les travaux de recherche en Afrique du Sud ont été effectués dans le cadre du projet Women on Farms Project. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus⁴⁰.

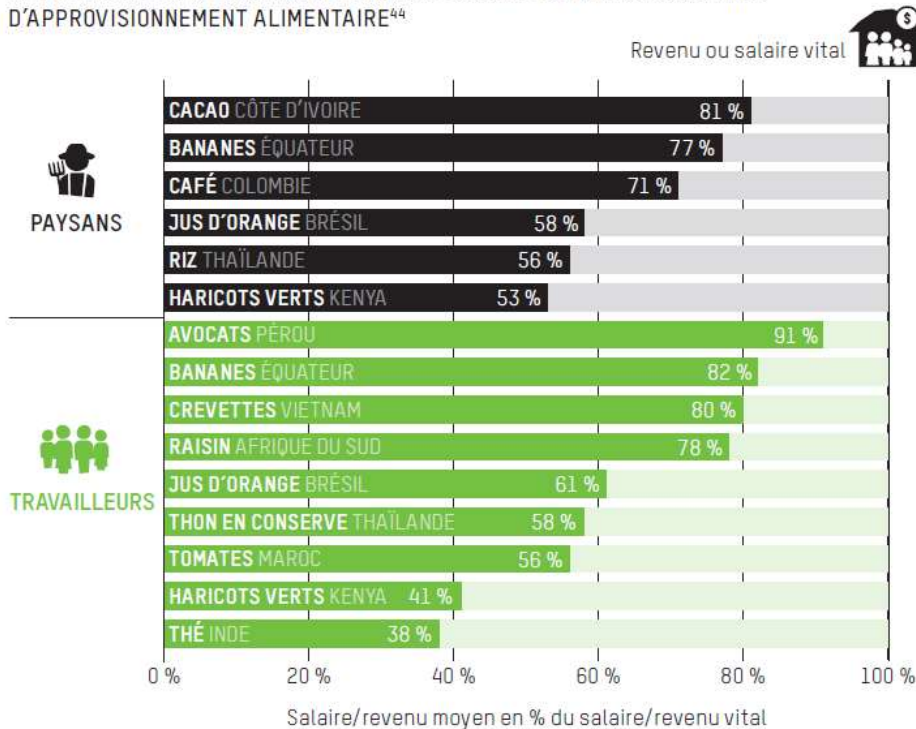
La somme de tous les pourcentages n'égale pas toujours exactement 100 % car certains ont été arrondis. Données d'exportation de 2016. Voir la note finale pour obtenir toutes informations sur les sources⁴¹

Le scandale des revenus insuffisants des paysans et des travailleurs

Bien que ces enquêtes portent sur des périodes et des filières précises, elles laissent entrevoir une situation d'exploitation économique systémique et généralisée à tout le secteur. Les nouveaux travaux de recherche réalisés pour Oxfam par le BASIC (Bureau d'analyse Sociétale pour une Information Citoyenne)⁴² ont analysé la chaîne de valeur de 12 produits courants de la grande distribution dans le monde entier, auprès d'un éventail de pays producteurs représentatifs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, comportant des exemples de production à petite échelle comme à grande échelle.

Comme l'illustre le Graphique 5, dans aucun de ces exemples les revenus moyens des paysans ou des travailleurs ne suffisent à leur procurer un niveau de vie décent, et respectueux des droits humains. Dans certains cas, ils sont loin d'y parvenir⁴³.

GRAPHIQUE 5 : L'INSUFFISANCE DES REVENUS MOYENS POUR ASSURER UN NIVEAU DE VIE DÉCENT DES PAYSANS ET TRAVAILLEURS DE NOMBREUSES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE⁴⁴



POUR CERTAINS PRODUITS, COMME LE THÉ INDIEN ET LES HARICOTS VERTS KENYANS, LES REVENUS MOYENS DES PAYSANS ET DES TRAVAILLEURS N'ATTEIGNENT PAS LA MOITIÉ DU MINIMUM NÉCESSAIRE POUR ASSURER UN NIVEAU DE VIE ÉLÉMENTAIRE MAIS DÉCENT AU SEIN DE LEUR SOCIÉTÉ.

Note : Données de 2015. Le terme « travailleurs » se réfère aux individus dotés de contrats de travail à durée indéterminée travaillant dans les grandes plantations ou dans des usines de transformation ou sur des bateaux de pêche. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et des travailleurs. Voir la méthodologie dans l'Annexe 1 pour en savoir plus.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Comme l'illustre le Graphique 6, la situation est bien pire pour les femmes. Les analyses du BASIC montrent que lorsqu'elles constituent la majorité de la main-d'œuvre dans une chaîne d'approvisionnement alimentaire, c'est là qu'est l'écart le plus marqué entre le salaire moyen et le revenu nécessaire pour un niveau de vie élémentaire mais décent.

GRAPHIQUE 6 : L'ÉCART PAR RAPPORT À UN REVENU OU UN SALAIRE MINIMUM VITAL EST LE PLUS MARQUÉ QUAND LA MAIN-D'ŒUVRE EST CONSTITUÉE À MAJORITÉ DE FEMMES

Salaire/revenu moyen en % du salaire/revenu vital



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ DE FEMMES

Thé (Inde), haricots verts (Kenya), tomates (Maroc), riz (Thaïlande), crevettes (Vietnam), thon en conserve (Thaïlande)



MAIN-D'ŒUVRE CONSTITUÉE À MAJORITÉ D'HOMMES

Bananes (Équateur), cacao (Côte d'Ivoire), café (Colombie), avocats (Pérou), jus d'orange (Brésil), raisin (Afrique du Sud)

Note : Données de 2015.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains.

Recherche commandée par Oxfam et entreprise par le BASIC.

Ces niveaux de revenu sont particulièrement difficiles à accepter, surtout quand on les compare aux rendements obtenus à l'autre extrémité de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple :

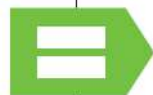
- Il faudrait à une femme employée dans une usine classique de transformation de la crevette en Indonésie ou en Thaïlande plus de 4 000 ans pour gagner ce que touche en moyenne en un an le directeur général d'un supermarché américain⁴⁵.
- Le directeur général de supermarché le mieux payé au Royaume-Uni gagne en l'espace de cinq jours autant que ce qu'une femme mettrait toute sa vie à gagner à ramasser le raisin dans une exploitation typique d'Afrique du Sud⁴⁶.
- Seulement 10 % des dividendes versés aux actionnaires des trois premières chaînes de grandes surfaces américaines (Walmart, Costco et Kroger) en 2016 suffiraient pour hisser au minimum vital le salaire de plus de 600 000 ouvriers du secteur thaïlandais de la crevette⁴⁷. Le Graphique 7 dresse un tableau similaire pour les supermarchés britanniques et les ramasseurs de raisin en Afrique du Sud.

GRAPHIQUE 7 : LES ACTIONNAIRES DE SUPERMARCHÉ PROFITENT PENDANT QUE LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PEINENT À JOINDRE LES DEUX BOUTS

10 % des dividendes versés en moyenne aux actionnaires des supermarchés britanniques Sainsbury's, Tesco et Morrisons en 2016



Permettraient à 30 000 ramasseurs de raisin sud-africains de percevoir un revenu vital



● Revenu moyen en % du revenu vital pour les ramasseurs de raisin en Afrique du Sud



Les paysans poussés au bord du gouffre

Pour des millions de paysans, c'est la viabilité de leur activité, leur moyen de subsistance, qui est directement menacée. Les analyses réalisées par le BASIC de 12 produits alimentaires font apparaître un recul de longue date des prix à l'exportation pour certains produits, par exemple une baisse de 74 % entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2010 dans le cas des haricots verts du Kenya, et d'environ 70 % dans le cas du jus d'orange brésilien. Cette tendance a contribué au recul des prix payés aux paysans et aux producteurs, qui désormais recouvrent à peine le coût de production⁴⁹.

Résultat ? Les paysans et paysannes se voient contraints de quitter les chaînes internationales de l'alimentaire et d'abandonner leurs terres. Ils sont amenés à accepter du travail précaire dans de grandes plantations capables, elles, de répondre aux exigences sur les prix et la qualité des supermarchés.

* * *

**L'ASSOCIATION
DES
EXPORTATEURS
DE PRODUITS
FRAIS DU KENYA
ESTIME QUE NE
SERAIT-CE
QU'ENTRE 2013
ET
2014, 5 000 PAYSANS
EXPORTATEURS DE
PRODUITS
HORTICOLES ONT
CESSÉ LEUR
ACTIVITÉ⁴⁸.**

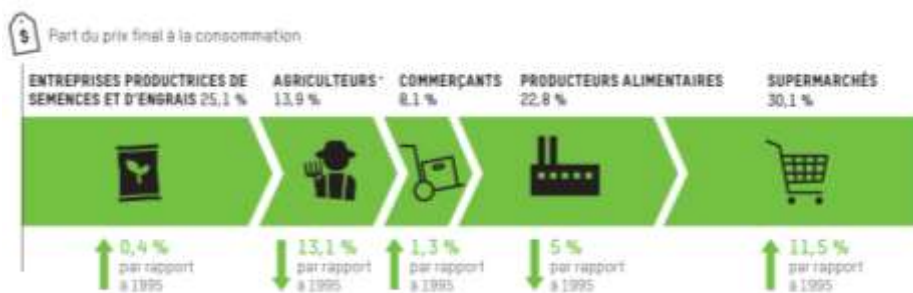
* * *

LA GRANDE DISTRIBUTION ALIMENTE LES INÉGALITÉS CROISSANTES

Le déséquilibre du pouvoir dans les chaînes d’approvisionnement des supermarchés semble bel et bien s’aggraver et être un vecteur de creusement des inégalités.

Les nouvelles recherches réalisées pour Oxfam par des experts mondiaux de la chaîne de valeur mondiale constatent, comme illustré au Graphique 8, qu’entre 1995 et 2011 (la dernière année pour laquelle des données mondiales sont disponibles), non seulement les supermarchés se sont arrogés la plus grosse part de dépenses en caisse de leurs clients, mais que de surcroît leur part s’est accrue au cours de la même période, passant de 27 % à plus de 30 %. Pendant ce temps, au cours de la même période, la part dévolue aux paysans reste très faible et se réduit, passant de tout juste 16 % en 1995 à moins de 14 % en 2011, voire tout juste 7 % en moyenne dans certains pays⁵⁰.

GRAPHIQUE 8 : ENTRE 1995 ET 2011, LES SUPERMARCHÉS SE SONT ARROGÉS LA PLUS GROSSE PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION DANS LES CHAÎNES D’APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE MONDIALES, ET LA HAUSSE DE LEUR PART A ÉTÉ LA PLUS MARQUÉE



Note : Données au niveau mondial, 1995–2011. *Petite et grande échelle.

Source : Adapté de A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Durham, NC: Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam États-Unis.

Toutefois, tout en révélant des tendances similaires dans un large éventail de pays, tant développés qu’en développement, ces résultats ne livrent qu’une image partielle du vécu des paysans et travailleurs dans les pays en développement. Les études contextuelles approfondies réalisées par le BASIC sur le panier de 12 produits établi par Oxfam dressent un tableau encore plus alarmant⁵¹.

Comme l’illustre le Graphique 9, les résultats du BASIC font aussi apparaître une hausse de la part (moyenne sur l’ensemble du panier de produits et un éventail de pays de consommation) du prix final à la consommation qui revient aux supermarchés, passant de 43,5 % en 1996/1998 à 48,3 % en 2015, tandis que celle dévolue aux paysans et travailleurs accuse un recul, passant de 8,8 % à 6,5 % au cours de la même période.

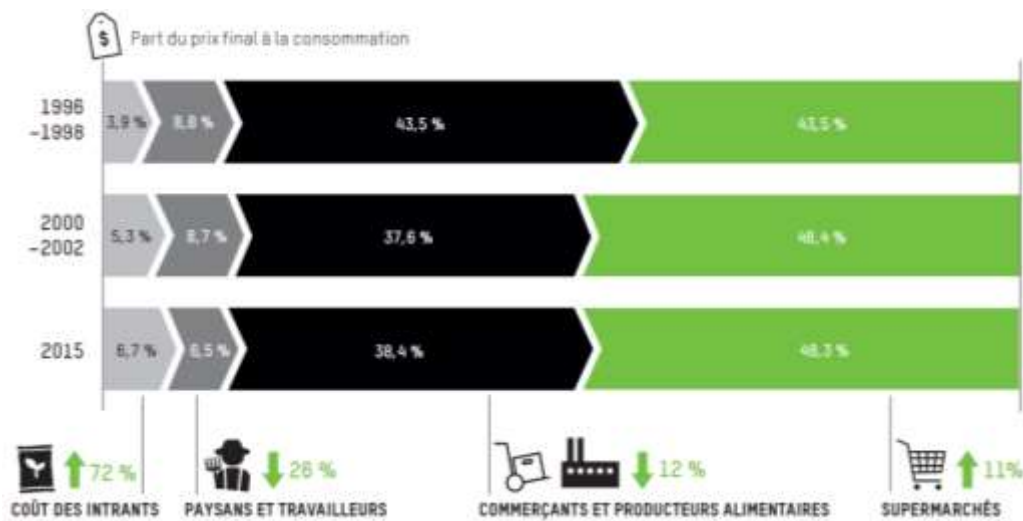
* * *

POUR DES PRODUITS COMME LE JUS D’ORANGE BRÉSILIEN, LES HARICOTS VERTS DU KENYA, LE THÉ INDIEN, LA CREVETTE VIETNAMIENNE ET LE THON EN CONSERVE THAÏLANDAIS, LA PART DU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION REVENANT AUX PAYSANS OU AUX TRAVAILLEURS EN 2015 S’ÉLEVAIT À MOINS DE 5 %.

* * *

Sur de tels produits, les inégalités du marché sont encore plus marquées entre les supermarchés et les producteurs des aliments qu'ils vendent. Qui plus est, les résultats suggèrent que cette compression s'accompagne de la hausse des coûts de production pour l'ensemble de ces 12 produits, de plus de 70 % entre 1996/1998 et 2015.

GRAPHIQUE 9 : POUR CERTAINS PRODUITS, LES INÉGALITÉS ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PRODUCTEURS SONT PARTICULIÈREMENT CRIANTES



Moyenne pondérée d'un panier contenant les produits suivants : avocats (Pérou), bananes (Équateur), thon en conserve (Thaïlande), cacao (Côte d'Ivoire), café (Colombie), raisin (Afrique du Sud), haricots verts (Kenya), jus d'orange (Brésil), riz (Thaïlande), crevettes (Vietnam), thé (Inde), tomates (Maroc)

Source : C. Alliot et al. (Forthcoming). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Travaux de recherche réalisés par le BASIC pour Oxfam.

Ces inégalités croissantes au sein de la grande distribution constituent un obstacle de taille pour porter à un niveau décent les revenus des paysans et le salaire des travailleurs. Cela nuit à leur capacité à s'extraire de la pauvreté par le travail. Tout au mieux, en raison de cette répartition faussée, il faudra beaucoup plus de temps aux paysans et aux travailleurs pour parvenir à un revenu vital ou à un salaire qui leur permette de vivre. Au pire, elle prend au piège de la pauvreté les femmes et les hommes qui travaillent pour la grande distribution.

Tant que les paysans et les travailleurs ne recevront pas une part accrue de la valeur de leurs produits, les inégalités continueront de se creuser et des millions de personnes resteront enfermées dans la pauvreté.

LA GRANDE DISTRIBUTION À UN TOURNANT DÉCISIF

Après des années d'expansion, des signes montrent que la grande distribution se trouve à un tournant décisif de son histoire, tiraillée dans des directions opposées par des forces concurrentes. D'un côté, les discounteurs alimentaires comme Aldi Nord, Aldi Sud et Lidl sont en train d'accroître leurs ventes et leur influence dans le secteur de la grande distribution, tandis que le rachat de Whole Foods en 2017 par Amazon, le titan de détail à faible coût, a été une onde de choc dans tout le secteur américain des supermarchés. L'annonce par Whole Foods de sa nouvelle stratégie « d'abaissement continu des prix » a fait perdre à ses concurrents près de 12 milliards de dollars de la valeur boursière⁵³. L'influence accrue de ces acteurs pourrait présager d'une ère nouvelle de réduction des coûts encore plus impitoyable et une accélération du nivellement par le bas des normes sociales et environnementales de la chaîne d'approvisionnement.

* * *

À L'ÉCHELLE MONDIALE, 780 MILLIONS DE PERSONNES ONT BEAU TRAVAILLER, ELLES SE TROUVENT EN SITUATION DE PAUVRETÉ. LES PROGRÈS RÉALISÉS POUR RÉDUIRE LES TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES RALENTISSENT PARTOUT DANS LE MONDE ET SEMBLENT FAIRE MARCHÉ ARRIÈRE DANS LES PAYS LES PLUS PAUVRES⁵².

* * *

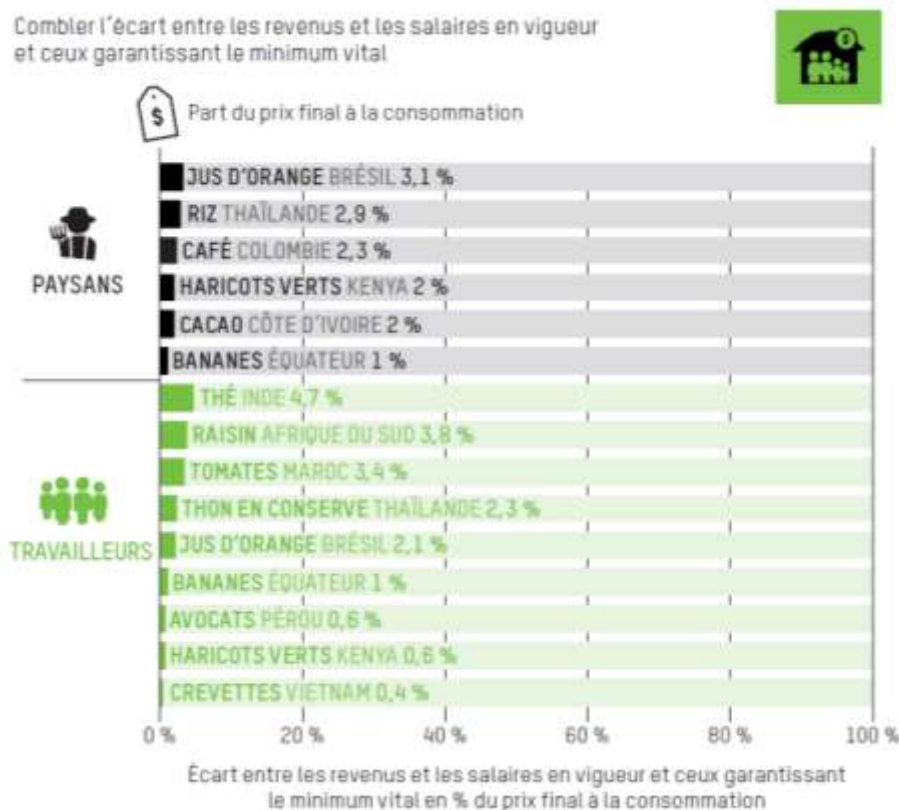
En revanche, la crise mondiale des inégalités et l'accélération du changement climatique révèlent toute la fragilité de l'actuel modèle de la chaîne d'approvisionnement, alors même que sont adoptées de nouvelles normes de responsabilité des entreprises et qu'apparaissent de nouvelles technologies capables d'autonomiser tant les investisseurs que les consommateurs en les éclairant sur l'origine de notre alimentation⁵⁴. À elles toutes, ces tendances devraient envoyer un signal fort au secteur de la grande distribution sur la nécessité d'adopter une approche différente, plus équitable et plus pérenne.

En clair, cela signifie que le moment est venu de faire le point sur la filière de la grande distribution. Toute la question reste de savoir si les acteurs du secteur sont décidés à changer leurs pratiques pour mettre un terme à un modèle économique qui accroît les inégalités et engendre de la souffrance humaine.

VERS UNE RÉVOLUTION DU COMMERCE DE DÉTAIL DE L'ALIMENTATION

Les inégalités générées par ce modèle économique déboussolé sont insupportables et peuvent être combattues.

GRAPHIQUE 10 : POUR DE NOMBREUX PRODUITS, LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR COMBLER L'ÉCART ENTRE LES REVENUS ET LES SALAIRES EN VIGUEUR ET CEUX GARANTISSANT LE MINIMUM VITAL SONT MODIQUES PAR RAPPORT AU PRIX FINAL À LA CONSOMMATION



Note : Données correctes en 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et dans des plantations par des travailleurs salariés dans des usines de transformation ou des bateaux de pêche.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

L'analyse du BASIC réalisée pour Oxfam suggère qu'il est tout à fait possible que les paysans et les travailleurs gagnent un revenu minimum vital dans les chaînes d'approvisionnement de la grande distribution⁵⁵. Comme l'illustre le Graphique 10, il suffirait des investissements minimes de la part des supermarchés et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour combler l'écart entre les revenus et les salaires en vigueur et ceux garantissant le minimum vital : à peine plus de 5 % sur l'ensemble des 12 produits constituant notre panier, et souvent de moins de 1 %.

Qui plus est, il est tout à fait possible de réaliser ces investissements supplémentaires sans augmenter les prix. Dans chacun de ces 12 cas, les investissements supplémentaires requis de la part des acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont bien inférieurs au montant dépensé au cours des 10 à 15 dernières années par les supermarchés (ou d'autres entreprises de premier rang) pour augmenter la part du prix final à la consommation⁵⁶.

GRAPHIQUE 11 : POUR METTRE FIN À LA SOUFFRANCE HUMAINE, IL FAUT S'ATTAQUER AU DÉSÉQUILIBRE DE POUVOIR ENTRE LES SUPERMARCHÉS ET LES PERSONNES QUI PRODUISENT CE QU'ILS VENDENT



Le rééquilibrage du pouvoir entre les supermarchés d'une part, et les paysans et les travailleurs de l'autre, favoriserait un partage plus équitable des revenus colossaux de l'industrie et laisserait place à des solutions alternatives qui permettraient à l'actuel modèle de supermarché de se développer. Malgré l'absence de solution miracle, il sera essentiel que des mesures soient prises par les pouvoirs publics, les paysans et les travailleurs ainsi que les supermarchés et d'autres acteurs du secteur privé, dont des exemples sont présentés par le Graphique 11. À elles toutes, elles pourraient constituer les premiers pas vers une révolution dans le secteur du commerce de détail alimentaire.

Actions de l'État dans les pays producteurs

Les analyses réalisées par le BASIC pour le panier de 12 produits d'Oxfam font apparaître que dans les pays où l'État est intervenu pour fixer un prix minimum pour les produits agricoles de base, la part du prix à la consommation versée aux agriculteurs est à peu près deux fois supérieure à celle versée à ceux qui ne reçoivent pas de soutien de ce type (Graphique 12).

GRAPHIQUE 12 : LES PAYSANS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE, GRANDS BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DE FIXATION D'UN PRIX MINIMUM POUR DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE



Note : Données de 2015. Les produits de base illustrés sont ceux analysés qui sont produits par des paysans, pour lesquels la fixation d'un prix minimum est pertinente.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

De même, dans des pays comme le Vietnam, l'Équateur, le Maroc et le Pérou, lorsque l'État impose un salaire minimum relativement plus élevé, défini ici comme dépassant 50 % du PIB mensuel par habitant⁵⁷, l'analyse du BASIC constate que les revenus des travailleurs sont bien plus proches des seuils du salaire minimum vital.

GRAPHIQUE 13 : LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM CONTRIBUE À RÉDUIRE L'ÉCART ENTRE LE SALAIRE DES TRAVAILLEURS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE ET LE SALAIRE MINIMUM VITAL

Revenu moyen en % du revenu vital



Note : Données de 2015. Les produits de base illustrés sont ceux analysés qui sont produits dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche, pour lesquels le travail salarié est donc pertinent. Un salaire minimum plus élevé est défini comme étant supérieur à 50 % du PIB mensuel par habitant et un salaire minimum plus faible comme étant inférieur à 50 % du PIB mensuel par habitant.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par le BASIC.

Bien que ces interventions des pouvoirs publics jouent un rôle crucial pour soutenir les paysans et les travailleurs et leur permettre d'atteindre un niveau de vie décent, elles ne sont pas suffisantes en soi. Pour preuve les difficultés d'application rencontrées en Équateur en ce qui concerne le salaire minimum et celles en Côte d'Ivoire quant aux initiatives de prix pour compenser les pressions du marché mondial⁵⁹. Pour qu'elles aient un effet, les mesures de soutien de l'État doivent s'accompagner d'efforts visant à s'attaquer aux forces du marché qui restreignent le montant de la valeur versée aux producteurs.

Actions collectives menées par les paysans, les travailleurs et les femmes dans les pays producteurs

Le renforcement du pouvoir de négociation des paysans et des travailleurs constitue à cet égard un élément essentiel. L'analyse du BASIC donne à penser que quand ces derniers sont organisés en coopératives capables de réaliser des économies d'échelle jusqu'au point d'exportation, les paysans récupèrent une part bien plus élevée du prix final à la consommation, de l'ordre de 26 %, par rapport aux 4 % pour les paysans qui ne sont pas dans ce type de coopératives.

* * *

« MÊME LE SALAIRE MINIMUM NE SUFFIRAIT PAS, ENCORE MOINS LE SALAIRE DE MISÈRE QU'ON NOUS PAIE »

* * *

Ouvrier à un poste d'emballage en Équateur, dirigé par El Naranjo, fournisseur de Lidl⁵⁸

* * *

« QUAND J'AI ADHÉRÉ À LA COOPÉRATIVE, J'AI REÇU UNE FORMATION, J'AI ÉTUDIÉ ET JE ME SUIS SENTI SOULAGÉ À L'IDÉE QU'UN JOUR, JE GAGNERAI BIEN MA VIE [...] CE DONT JE SUIS LE PLUS FIER DANS LA VIE, C'EST DE POUVOIR ACHETER DES VÊTEMENTS OU DE LA NOURRITURE À MES ENFANTS QUAND ILS EN ONT BESOIN »

* * *

Membre de la coopérative de Tuzamurane, Rwanda⁶⁰

GRAPHIQUE 14 : LES ACTIONS COLLECTIVES COMME MOYEN DE RENFORCER LE POUVOIR DE NÉGOCIATION DES PAYSANS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE



Note : Données de 2015. Certains produits apparaissent deux fois, étant produits à la fois par des paysans et des travailleurs salariés dans des grandes plantations, des usines de transformation ou des bateaux de pêche.

Source : C. Alliot et al. Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.

Actions des pouvoirs publics dans les pays de vente au détail

Les États disposent d'un certain nombre d'outils réglementaires pour s'attaquer de front à la puissance accrue de la grande distribution.

Un moyen de combattre le recours à des pratiques commerciales déloyales consiste à adopter des mesures législatives, tel que la Commission européenne l'a proposé⁶¹ ; un autre est d'user du droit de la concurrence pour démanteler la concentration de la puissance d'achat⁶².

Des plans d'action nationaux découlant des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PGNU) sont en train d'être élaborés et s'accompagnent de la promulgation de nouvelles lois de diligence raisonnable en matière de droits humains dans de nombreux pays⁶³. Ces plans obligent les entreprises à faire davantage pour s'attaquer aux problèmes rencontrés dans leurs chaînes d'approvisionnement. En attendant, des négociations ont commencé sur l'établissement d'un traité international contraignant sur les droits humains pour réglementer les entreprises⁶⁴.

S'inscrivant dans la mouvance de nouvelles technologies émergentes telles que la « blockchain », ces développements constituent une formidable occasion de renforcer radicalement la transparence de la chaîne d'approvisionnement, afin de contribuer à empêcher la poursuite des pires abus à l'insu de tous et en toute impunité.

Une membre de la coopérative de Tuzamurane ramasse un ananas dans sa ferme au Rwanda. Elle utilise le revenu issu de cette culture pour soutenir sa famille.
Photo : Aurélie Marrier



RECOMMANDATIONS

Les inégalités et la pauvreté générées par l'industrie agro-alimentaire ne sont pas une fatalité et peuvent être combattues.

Alors que le projet de loi PACTE sur les entreprises sera prochainement étudié au Parlement, il est plus que jamais urgent de poser la question du partage des richesses au sein des grandes entreprises, et dans leurs chaînes d'approvisionnement, dans la mondialisation. La loi doit exiger de ces géants économiques qu'elles distribuent plus équitablement les bénéfices qu'elles génèrent, en commençant par verser un salaire décent à l'ensemble de ses salariés, et en garantissant un prix d'achat permettant d'offrir un salaire vital aux producteurs et ouvriers en bout de chaîne.

Oxfam appelle le gouvernement et les parlementaires français à adopter les mesures suivantes dans le cadre de l'examen de la loi PACTE :

- **Verser un salaire décent à tou.te.s les travailleu.r.se.s de la chaîne de production**, en exigeant des entreprises qu'elles s'abstiennent de rétribuer les actionnaires par le biais de dividendes ou de rachats tant que des mesures n'ont pas été prises pour garantir qu'elles paient des prix assurant un revenu décent à la main-d'œuvre ou aux productrices et producteurs de leurs principales chaînes d'approvisionnement.
- **Limitier les écarts démesurés de revenus au sein d'une même entreprise**, en instaurant la transparence sur les écarts de salaires dans les entreprises avec l'obligation de rendre publiques, dans leur rapport annuel un ensemble de données de base concernant les rémunérations des salariés du groupe dont : la rémunération médiane, la rémunération moyenne et la rémunération la plus basse ou encore la distribution (par décile) de la rémunération totale et moyenne de cette rémunération totale au sein de chaque décile.

- **Mettre fin aux versements record de dividendes pour les actionnaires au détriment des salariés**, notamment en exigeant des grandes entreprises qu'elles garantissent qu'après investissement, la part des bénéfices reversée sous formes de dividendes ne représente pas davantage que la part des bénéfices redistribuée aux salariés.

Sur la scène internationale, Oxfam appelle la France à soutenir le traité onusien relatif à l'entreprise et les droits humains qui oblige les entreprises à reconnaître qu'elles ont une responsabilité légale dans le respect des droits humains et qu'elles doivent garantir que ces droits humains soient effectivement respectés, sous peine de sanctions et de recours judiciaire pour les parties affectées.

NOTES

Sauf indication contraire, tous les liens ont été consultés pour la dernière fois en mai 2018.

- 1 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe I. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Nairobi : Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-ending-human-suffering-in-supermarket-supply-chains-620418>
- 2 Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20. (19 mai 2017). Towards an Inclusive Future: Shaping the World of Work (Vers un avenir inclusif : Façonner le monde de travail). Extrait de : http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Pressemitteilungen/2017/g20-ministerial-declaration.pdf?__blob=publicationFile&v=2
- 3 D. Alejo Vázquez Pimentel, I. Macías Aymar et M. Lawson. (2018). Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent : Pour mettre un terme à la crise des inégalités ; il est indispensable de construire une économie autour des citoyens ordinaires, et non des riches et des puissants. Nairobi : Oxfam. DOI: 10.21201/2017.1350 Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/reward-work-not-wealth-to-end-the-inequality-crisis-we-must-build-an-economy-fo-620396>
- 4 Il est à noter que dans le cadre de ce rapport, les termes « grande distribution » et « supermarché » font référence aux établissements commercialisant une diversité de produits alimentaires et ménagers en libre-service et organisés en rayons. Nous utilisons également le terme « supermarché » pour désigner les plus grands magasins tels que les « hypermarchés » spécialisés dans l'alimentation et autres produits de consommation ainsi que les « magasins discount » qui sont eux spécialisés dans le segment à bas prix du marché de la distribution alimentaire.
- 5 D'après la Convention sur le travail forcé de l'OIT de 1930 (n° 29), le travail forcé ou obligatoire est défini comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». Comme le souligne l'OIT « cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. » Voir : <http://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang-fr/index.htm>
- 6 Dans ce rapport, le terme « risque de la faim » est utilisé comme synonyme d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Voir la note 39 pour une définition de l'insécurité alimentaire.
- 7 À noter que le fondement juridique des obligations internationales relatives aux droits humains et du travail est énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966. D'autres normes internationales du travail pertinentes sont énoncées dans les huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, qui peuvent être consultées ici : <http://www.ilo.org/global/standards/Introduction-to-International-Labour-Standards/conventions-and-Recommendations/lang-fr/index.htm>
- 8 La nouvelle campagne d'Oxfam s'appelle « La face cachée des prix » dans certains pays, et « Derrière le code-barre » dans d'autres.
- 9 D. Hardoon. (2016). « Une économie au service des 99 % : Il est temps de construire une économie humaine qui profite à tous, non pas à une poignée de privilégiés. Oxford: Oxfam. Extrait de : <https://www.oxfam.org/fr/rapports/une-economie-au-service-des-99>
- 10 Voir Graphique 22 dans le rapport principal.
- 11 D'après les dépenses consacrées aux courses alimentaires dans les 12 semaines se terminant au 30 décembre 2017. M. Watkins. (9 janvier 2018). UK: Christmas grocery spend up £500m over "golden quarter". Extrait de : <http://www.nielsen.com/ie/en/insights/news/2018/christmas-grocery-spend-up-euro-500m.print.html>
- 12 DistriFood. (2018). Marktaandelen 2007–2017 Nielsen. Extrait de : <http://www.distriFood.nl/service/marktaandelen>
- 13 D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Extrait de http://www.ilo.org/travail/info/fs/WCMS_556336/lang-en/index.htm. Voir l'appendice du rapport principal pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.
- 14 D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Op. cit.

G. Ellison. (2017). *Grocery Code Adjudicator: Annual Survey Results*. Londres : YouGov. Extrait de : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/623564/GCA_Annual_Sector_Survey_Results.pdf

Parlement européen. (2016). *Rapport sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire*. Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Bruxelles : Parlement européen. Extrait de : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0173+0+DOC+XML+V0//FR>

Voir l'Appendice pour obtenir la liste complète des pratiques commerciales déloyales et des références.
- 15 D'une valeur nette de 130 milliards de dollars. Voir Forbes : <https://www.forbes.com/profile/walton-1/>
- 16 Données de la Banque mondiale, Data Bank, site consulté en décembre 2017. Disponible sur : <http://databank.worldbank.org/data/home.aspx>.

Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour le Nigeria de 396 373 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016. Les chiffres font apparaître un revenu national brut pour la Norvège 390 635 000 000, basé sur le cours du dollar USD en vigueur en 2016.
- 17 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe I. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Op. cit.
- 18 Ibid.

- 19 De 2006 à 2016. Ibid.
- 20 Un « travailleur » est une personne en âge de travailler qui, au cours d'une période donnée, se trouvait soit dans un emploi rémunéré, soit dans un emploi à son compte. À ces fins, un « travailleur » occupe ou occupait un poste défini comme « emploi rémunéré », où le titulaire détient un contrat de travail explicite (écrit ou oral) ou implicite qui lui apporte une rémunération de base. Cette définition inclut par conséquent les travailleurs sous contrat formel et ceux sous contrat informel. Voir : Organisation internationale du travail, Emploi par statut. Extrait de : http://www.ilo.org/ilostat-files/Documents/description_STE_EN.pdf
- Un paysan est un paysan, pasteur, sylviculteur ou pêcheur qui gère des domaines d'une superficie comprise entre moins d'un hectare jusqu'à 10 ha. Voir : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2012). *Enduring Farms: Climate Change, Smallholders and Traditional Farming Communities*. Rome : FAO. Extrait de : [http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet SMALLHOLDERS.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf)
- 21 J. Kydd et A. Dorward. (2001). The Washington consensus on poor country agriculture: Analysis, prescription and institutional gaps. *Development Policy Review*, 19(4), 467-478. Extrait de : <http://economia.unipv.it/pagp/pagine/personali/msassi/readinglist/wcagr.pdf>
- 22 O. de Schutter. (2011). The World Trade Organization and the Post-Crisis Agenda. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation. Extrait de : https://www.wto.org/english/news_e/news11_e/deschutter_2011_e.pdf
- 23 L'OIT constate un déclin depuis longtemps des taux de syndicalisation dans de nombreux pays. Voir OIT (2015), Trends in Collective Bargaining Coverage: Stability, erosion or decline? Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_409422/lang--en/index.htm. La syndicalisation des travailleurs est particulièrement faible au sein des chaînes d'approvisionnement alimentaire. Dans une enquête mondiale portant sur près de 1 500 entreprises de la grande distribution à l'échelle mondiale, moins d'un quart des fournisseurs de produits alimentaires relevaient la présence de syndicats. Voir D. Vaughan-Whitehead et L.P. Caro (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains: Global Survey Results*. Genève : Organisation internationale du Travail. Extrait de : http://www.ilo.org/global/topics/collective-bargaining-labour-relations/publications/WCMS_537892/lang--fr/index.htm
- 24 Voir les campagnes pour le salaire minimum vital régional de la Confédération syndicale internationale : <https://www.ituc-csi.org/wagescampaign>
- 25 À son origine, le concept du salaire minimum vital est qu'un travailleur et sa famille soient en mesure de bénéficier d'un niveau de vie de base mais décent, qui est considéré comme acceptable par la société à son niveau actuel de développement économique. Selon cette définition, un travailleur et sa famille sont censés pouvoir vivre au-dessus du seuil de pauvreté et participer à la vie sociale et culturelle. Pour en savoir plus sur ce concept et les outils de mesure utilisés, voir R. Anker et M. Anker (2017). *Living Wages Around the World*. Cheltenham : EE Elgar. Disponible sur : <http://www.e-elgar.com/shop/living-wages-around-the-world> [paywall].
- 26 D. Vaughan-Whitehead et L.P Caro. (2017). *Purchasing Practices and Working Conditions in Global Supply Chains*. Op. cit.
- 27 HCR et ONU FEMMES. (2013). *Realizing Women's Right to Land and Other Productive Resources*. Extrait de : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/RealizingWomensRightstoLand.pdf>
- 28 CES. (2003). Les femmes dans les syndicats : Une nouvelle donne. Extrait de : <https://www.etuc.org/en/publication/women-trade-unions-making-difference-0>
- 29 D. Chopra. (2014). *Towards Gender Equality with Care-sensitive Social Protection*. Extrait de : <http://www.ids.ac.uk/publication/towards-gender-equality-with-care-sensitive-social-protection>
- 30 L'OIT a constaté que souvent, pour obtenir un emploi ou une promotion, les travailleuses sont censées, en contrepartie, fournir des services sexuels ou subir des situations de harcèlement. Voir Organisation internationale du Travail (2017). *Mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail*. Genève : OIT. Extrait de : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_553578.pdf
- 31 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. *IDS Bulletin*, 32 (3), 83-93. Extrait de : <https://OpenDocs.IDS.AC.uk/OpenDocs/handle/123456789/8749>
- 32 D. Dalabajan. (2018). Land But No Freedom: Debt, poverty and exploitation in the Philippine banana trade. Manille : Oxfam aux Philippines. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/land-but-no-freedom-debt-poverty-and-suffering-in-the-philippine-banana-trade-620421>
- 33 L. Griek, J. Penikett et E. Hougee. (2010). *Bitter Harvest: Child Labour in the Cocoa Supply Chain*. Sustainability. Extrait de : <http://www.cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2017/09/Bitter-Harvest-Child-Labour-in-the-Cocoa-Supply-Chain.pdf>
- 34 Man-Kwun Chan (2012). *Making Agricultural Value Chain Programmes Work for Workers: A Practical Guide for Development Donors and Practitioners*. WIEGO. Extrait de : http://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Chan_WIEGO_TB4.pdf
- 35 S. Barrientos. (2001). Gender, Flexibility and Global Value Chains. *IDS Bulletin*, 32 (3), 83-93. Extrait de : <https://OpenDocs.IDS.AC.uk/OpenDocs/handle/123456789/8749>
- 36 Banque mondiale, FAO et FIDA. (2009). *Gender in Agriculture Sourcebook*. Washington DC : Banque mondiale. Extrait de : <http://SiteResources.worldbank.org/INTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/CompleteBook.pdf>
- 37 Organisation internationale du Travail. (2017). *Estimations mondiales de l'esclavage moderne, du travail forcé et du mariage forcé*. Genève : Organisation internationale du Travail. Extrait de : http://www.ilo.org/Global/Publications/Books/WCMS_575479/lang--en/index.htm
- 38 L'insécurité alimentaire existe lorsqu'un ou plusieurs individus manquent d'accès à des quantités suffisantes de nourriture sûre et nutritive pour assurer leur croissance et leur développement normaux, ainsi qu'une vie active et en bonne santé. L'insécurité alimentaire peut être due à l'indisponibilité d'aliments, à un pouvoir d'achat insuffisant, à une distribution inadaptée ou à une utilisation inadéquate des denrées alimentaires au niveau des ménages. L'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de santé et d'hygiène et les mauvaises habitudes en matière de soins et d'alimentation sont les principaux facteurs conduisant à un cadre nutritionnel médiocre. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. (2017). *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 : Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome : FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/3/a-17695f.pdf>
- Pour en savoir plus sur la mesure par Oxfam de l'insécurité alimentaire, voir la note méthodologique à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). *Ripe for Change: Methodology note*. Op. cit.

- 39 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Berlin : Oxfam Allemagne. Extrait de <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-plight-of-pineapple-and-banana-workers-in-retail-supply-chains-continuing-e-620420>
- 40 R. Willoughby et T. Gore. (2018). Ripe for Change: Methodology note. Nairobi : Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-ending-human-suffering-in-supermarket-supply-chains-620418>
- 41 Données sur les exportations de bananes aux Philippines : COMTRADE. (2016). Données pour les bananes, y compris plantains, fraîches et séchées. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de riz pakistanais : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de riz. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de crevettes congelées thaïlandaises : COMTRADE. (2016). Données pour les crustacés, les crevettes congelées, sauf les espèces en eau froide (code 030617). <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de raisin sud-africain : COMTRADE. (2016). Données sur les exportations de raisin frais et sec. <https://comtrade.un.org/data>
- Données sur les exportations de tomates préparées italiennes : COMTRADE. (2016). Données pour les tomates préparées et en conserve. <https://comtrade.un.org/data>
- Les données d'exportation pour l'Italie ne représentent pas un échantillon de l'ensemble des fruits et légumes en provenance d'Italie. Au lieu de cela, les données ont été sélectionnées pour les tomates italiennes préparées à titre d'exemple indicatif d'un produit d'exportation de grande valeur en provenance du pays.
- 42 Site BASIC : <https://lebasic.com/>
- 43 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Recherche commandée par Oxfam et entreprise par BASIC.
- 44 Le revenu vital se définit comme le revenu net qu'un ménage doit gagner pour permettre à tous ses membres de jouir d'un niveau de vie décent. ISEAL Alliance, Living Income, accessible ici : <https://www.living-income.com/the-concept>
- 45 Calculs d'Oxfam ; pour des précisions, veuillez consulter la note sur la méthodologie à l'annexe 1. R. Willoughby et T. Gore. (2018). Derrière le code-barre : méthodologie. Op. cit. Basés sur les salaires moyens des directeurs exécutifs des supermarchés américains Walmart, Costco et Kroger.
- 46 Ibid.
- 47 Ibid.
- 48 USAID-KAVES. (2015). Fresh Green Bean Value Chain Analysis. Washington DC : USAID. Extrait de : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M2T2.pdf
- 49 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 50 A. Abdulsamad et G. Gereffi. (À paraître en 2018). Measurement in a World of Globalized Production. Durham, NC: Duke Center on Globalization, Governance and Competitiveness. Rapport de recherche entrepris pour Oxfam Amérique.
- 51 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit. L'ensemble des données pour l'étude sont disponibles ici : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/ripe-for-change-methodology-and-datasets-620478>
- 52 OIT. (2017). Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2017. Genève : OIT. Extrait de : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_541145/lang-fr/index.htm
- 53 Comme l'a indiqué CNBC : E. Cheng. (24 août 2017). Amazon's new Whole Foods discounts wipe out nearly \$12 billion in market value from grocery sellers. Extrait de : <https://www.CNBC.com/2017/08/24/Amazons-New-Whole-Foods-discounts-Wipe-Out-10-billion-in-Market-value-from-Grocery-sellers.html>
- 54 Voir la Section 3 du rapport principal pour en savoir plus.
- 55 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 56 Voir le Tableau 3 dans le rapport principal.
- 57 Le ratio entre le salaire minimum du pays et le PIB mensuel par habitant est un indicateur utilisé dans l'indice de l'Engagement à la réduction des inégalités d'Oxfam. Voir M. Lawson et M. Martin. (2017). L'Indice de l'engagement à la réduction des inégalités : Nouveau classement mondial des États selon leurs actions concrètes pour s'attaquer à l'écart entre riches et pauvres. Oxfam et Development Finance International. Extrait de : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-commitment-to-reducing-inequality-index-a-new-global-ranking-of-governments-620316>
- 58 F. Humbert. (2018). The Plight of Pineapple and Banana Workers in Retail Supply Chains. Op cit.
- 59 C. Alliot et al. (À venir). Distribution of Value and Power in Food Value Chains. Op. cit.
- 60 B. Pennell. (2018). La coopérative d'ananas de Tuzamurane au Rwanda : Donner aux paysans et paysannes les moyens de récolter les fruits du marché mondial. Nairobi: Oxfam. Extrait de : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/tuzamurane-pineapple-cooperative-rwanda-empowering-small-scale-farmers-to-benefit-620422>
- 61 Commission européenne. (12 avril 2018). Proposition de Directive relative aux pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Extrait de : https://ec.europa.eu/info/publications/key-documents-unfair-trading-practices_en
- 62 O. de Schutter. (2010). Lutter contre la Concentration dans les Chaînes d'Approvisionnement Alimentaire : Le rôle du droit de la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs. Extrait de : http://www.ohchr.org/documents/issues/Food/BN3_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf
- 63 Par exemple, la loi britannique de 2015 relative à l'esclavage moderne (« Modern Slavery Act »), la loi de Californie de 2012 sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (« California Transparency in Supply Chains Act ») et la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance. Voir la section 4 pour en savoir plus.
- 64 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCR). Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme. Extrait de : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWGOntnc.aspx>



OXFAM